

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DJS 472 Subvention (6.550 euros) à l'association Vue d'Ensemble (19e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à Vue d'Ensemble ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.550 euros est attribuée à Vue d'Ensemble (82761/2013_08057) chez M. SOW Alou - 127, rue de l'Ourcq (19e), pour son fonctionnement.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.